



VILLE DE LANCY

Législature 2011 - 2015

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 30 avril 2015

Vu l'arrêté du Conseil municipal du 15 décembre 2011 approuvant un crédit d'investissement de Fr. 2'500'000.-- destiné à la réfection des extérieurs de l'école de la Caroline au Petit-Lancy ;

Vu le décompte final du crédit d'investissement présentant un dépassement de Fr. 36'114.45 ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 16 avril 2015 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs, séance du 20 avril 2015 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par 29 oui / 0 non / 0 abstentions

1. d'accorder au Conseil administratif un crédit complémentaire de Fr. 36'114.45 destiné à boucler le compte du crédit d'investissement pour la réfection des extérieurs de l'école de la Caroline au Petit-Lancy ;
2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 503, compte 211410.503770 ;
3. de porter cette somme au bilan, rubrique 143, compte 211410.143291 ;
4. d'amortir cette somme en 20 ans, à compter de 2013, première année d'amortissement effectif, par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 211490.331000 ;



Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal
Le Président ;

Christian HAAS
Christian HAAS



VILLE DE LANCY

Législature 2011 - 2015

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 30 avril 2015

Vu le compte administratif pour l'exercice 2014 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

Vu le compte rendu financier pour l'exercice 2014 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département présidentiel,

Vu les rapports de la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs, séances des 20 janvier, 17 février, 31 mars et 20 avril 2015,

Vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par 29 oui / 0 non / 0 abstention

- I. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2014
- II. D'approuver le compte de fonctionnement 2014 pour un montant de Fr. 107'778'742.45 aux charges et de Fr. 114'717'777.74 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Fr. 6'939'035.29
- III. D'approuver le compte d'investissement 2014 du patrimoine administratif pour un montant de Fr. 34'627'053.03 aux dépenses et de Fr. 4'462'262.38 aux recettes. Les investissements nets du patrimoine administratif s'élevant à Fr. 30'164'790.65
- IV. D'approuver le compte d'investissement 2014 du patrimoine financier pour un montant de Fr. 721'154.08 aux dépenses et de Fr. 2'000'000.- aux recettes. Les investissements nets du patrimoine financier, soit une recette nette, s'élevant à Fr. 1'278'845.92

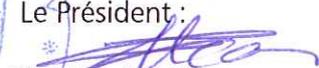
- V. Les investissements nets totaux s'élèvent ainsi à Fr. 28'885'944.73
- VI. D'approuver le financement des investissements nets du patrimoine administratif de Fr. 30'164'790.65 par l'autofinancement à raison de Fr. 22'283'704.61, soit la somme de Fr. 15'344'669.32 représentant les amortissements du patrimoine administratif inscrits au compte de fonctionnement plus l'excédent de revenus de Fr. 6'939'035.29; l'insuffisance de financement du patrimoine administratif s'élève ainsi à Fr. 8'409'850.72, après élimination d'un transfert du patrimoine administratif au patrimoine financier de Fr. 528'764.68
- VII. D'approuver l'excédent de financement des investissements du patrimoine financier qui s'élève à Fr. 1'807'610.60, après élimination d'un transfert du patrimoine administratif au patrimoine financier
- VIII. L'insuffisance de financement total s'élève donc à Fr. 6'602'240.12 et est financée en totalité par d'autres positions bilanciées
- IX. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à Fr. 6'939'035.29 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2014
- X. D'approuver le compte de bilan au 31 décembre 2014, totalisant à l'actif un montant de Fr. 426'369'369.05 qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	210'796'480.57
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	215'572'888.48
Total de l'actif	<u>426'369'369.05</u>

et au passif un montant de Fr. 426'369'369.05 qui se compose de

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	15'130'773.40
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	107'000'000.00
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	370'744.80
- Provisions (nature 24)	44'600'138.25
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	31'448'578.19
- Fortune nette (nature 29)	227'819'134.41
Total du passif	<u>426'369'369.05</u>

- Engagement hors bilan : - Cautionnement simple de la commune à la Banque Cantonale de Genève pour le prêt contracté par la Fondation communale de Lancy pour le logement de personnes âgées pour la construction de l'EMS Les Mouilles, soit Fr. 22'000'000.-
- Garantie de la commune pour les engagements de prévoyance de la Caisse de Prévoyance Interne (CPI) "Ville de Genève et autres communes genevoises", proportionnellement aux engagements de prévoyance dus à ses assurés actifs et pensionnés et aux engagements qui la concernent, prévus à l'article 5, al. 3, lettres c et d des statuts de la CAP.
 - La Commune garantit, solidairement avec les communes de Bernex, Confignon et Onex, et au prorata de leur population, les engagements de prévoyance de la CPI "Ville de Genève et les autres communes genevoises" dus au personnel assuré actif et pensionné du Groupement intercommunal AFJ-Rhône-Sud, prévus à l'article 5, al. 3, lettres c et d des statuts de la CAP.

Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal
Le Président:

Christian HAAS





VILLE DE LANCY

Législature 2011 - 2015
Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 30 avril 2015

Vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le rapport des commentaires sur les écarts pour les crédits supplémentaires 2014,

Vu le rapport de la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs, séances des 17 février et 20 avril 2015,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

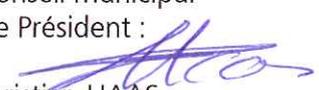
DECIDE

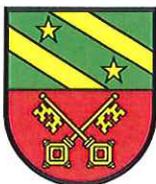
à l'unanimité, soit par 29 oui / 0 non / 0 abstention

- I. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires pour le compte de fonctionnement de l'exercice 2014, par fonctions et natures, selon le rapport annexé, pour un total de Fr. 3'707'896.60.
- II. Les crédits supplémentaires sont couverts par Fr. 6'956'369.15 d'économies réalisées sur d'autres rubriques de charges et par Fr. 3'568'562.74 de plus-values enregistrées aux revenus.



Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal
Le Président :


Christian HAAS



VILLE DE LANCY

Législature 2011 - 2015

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 30 avril 2015

Vu l'article 30, al. 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de l'organe de révision de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) ;

Vu le rapport de la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs, séance du 31 mars 2015 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

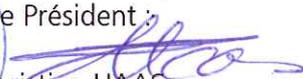
DECIDE

à l'unanimité, soit par 28 oui / 0 non / 0 abstention

D'approuver les comptes 2014 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) ;



Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal
Le Président :


Christian HAAS



VILLE DE LANCY

Législature 2011 - 2015
Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 30 avril 2015

Vu l'article 30, al. 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport d'activité de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) ;

Vu le rapport de la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs, séance du 31 mars 2015 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

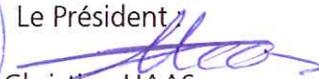
DECIDE

à l'unanimité, soit par 28 oui / non / abstention

D'approuver le rapport d'activité 2014 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) ;



Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal
Le Président,


Christian HAAS



VILLE DE LANCY

Législature 2011 - 2015

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 30 avril 2015

Vu le plan localisé de quartier n°29754 prévoyant notamment la réalisation d'un ensemble d'ouvrages dans le périmètre compris entre les chemins du Bac, Daniel-Ihly et du Crédo ;

Vu la nécessité de réaliser des immeubles pour l'accueil des personnes âgées sur le territoire communal ;

Vu qu'une partie de l'ensemble d'ouvrages est dévolue à un immeuble avec encadrement pour personnes âgées (IEPA) de 82 logements ;

Vu le crédit d'investissement de Fr. 120'000.— voté par le Conseil municipal le 27 mars 2014 destiné à l'organisation d'un concours pour la réalisation en conception-réalisation (entreprise totale) de l'IEPA ;

Vu que l'ensemble des réalisations sera adjugé à une entreprise totale capable de planifier et réaliser le projet dans sa globalité, en ayant pour objectif de réaliser des constructions économiques ;

Vu que le projet comprend également une part des espaces communs (parking et aménagements extérieurs) ;

Conformément à l'article 30, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séances des 5 février et 16 avril 2015 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs, séance du 20 avril 2015 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

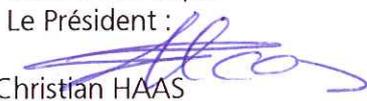
à l'unanimité, soit par 29 oui / 0 non / 0 abstentions

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 22'500'000.-- destiné à la construction d'un immeuble IEPA (Immeuble avec encadrement pour personnes âgées) dans le périmètre compris entre le chemin du Bac, chemin Daniel-Ihly et le chemin du Crédo ;
2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 503, compte 582510.503113 ;
3. de porter cette somme au bilan, rubrique 143, compte 582510.143511 ;
4. d'amortir cette somme en 30 ans dès 2016, par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 582510.331000.



Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal

Le Président :


Christian HAAS



VILLE DE LANCY

Législature 2011 - 2015
Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 30 avril 2015

Vu l'état de dégradation avancé de l'intérieur de la Maison Roederer ;

Vu le projet du service culturel de rénover, et ainsi revaloriser, la Maison Roederer afin d'offrir des espaces de services pour la population lancéenne et complémentaires aux fonctions de la Villa Bernasconi ;

Vu que ces surfaces permettraient une diversification des événements servant le dynamisme social et culturel de la commune ;

Vu l'étude de faisabilité conduite par le service des travaux et urbanisme ;

Vu le crédit d'étude de Fr. 200'000.-- voté par le Conseil municipal du 30 mai 2013 ;

Vu l'approbation formelle du projet par les Commissions des travaux et constructions et de la culture en date du 28 août 2014 ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 16 avril 2015 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs, séance du 20 avril 2015 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

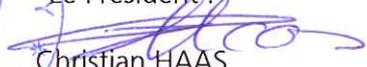
à l'unanimité, soit par 28 oui / 0 non / 1 abstention

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction de Fr. 2'300'000.-- destiné à la transformation de la Maison Roederer ;
2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 503, compte 304010.503866,
3. de porter cette somme au bilan, rubrique 143, compte 304010.143431,
4. d'amortir cette somme en 20 ans dès 2016, par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 309100.331000.



Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal

Le Président :


Christian HAAS



VILLE DE LANCY

Législature 2011 - 2015
Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 30 avril 2015

Vu la suppression de la voie de circulation traversant la place du 1^{er}-Août, entre l'avenue du Curé-Baud et l'avenue des Communes-Réunies ;

Vu le vote de principe du Conseil municipal du 27 mars 2012 entérinant cette décision ;

Vu le projet de réaménagement de la place du 1^{er}-Août, proposant une vision globale entre la place, l'entrée du Cimetière et le parvis de l'église ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 16 avril 2015 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs, séance du 20 avril 2015 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

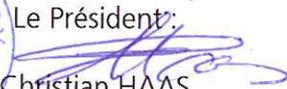
DECIDE

à l'unanimité, soit par 28 oui / 0 non / 1 abstentions

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 1'770'000.-- destiné au réaménagement de la place du 1^{er}-Août,
2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 501, compte 623131.501016,
3. de porter cette somme au bilan, rubrique 141, compte 623131.141031,
4. d'amortir cette somme en 20 ans dès 2016 par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 623900.331000.



Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal
Le Président:


Christian HAAS



VILLE DE LANCY

Législature 2011 - 2015

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 30 avril 2015

Vu l'arrêté du Conseil municipal du 30 septembre 2010 approuvant un crédit d'investissement de Fr. 5'220'000.-- pour le réaménagement de la place des Ormeaux, côté sud de la route de Chancy ainsi que l'aménagement de l'amorce de l'avenue Louis-Bertrand, côté nord de la route de Chancy ;

Vu le décompte final du crédit d'investissement présentant un dépassement de Fr. 353'407.85 ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 16 avril 2015 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs, séance du 20 avril 2015 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par 28 oui / 0 non / 1 abstentions

1. d'accorder au Conseil administratif un crédit complémentaire de Fr. 353'407.85 destiné à boucler le compte du crédit d'investissement pour le réaménagement de la place des Ormeaux ;
2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 501, compte 623106.501761 ;
3. de porter cette somme au bilan, rubrique 141, compte 623106.141031 ;
4. d'amortir cette somme en 30 ans, à compter de 2011 par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 623900.331000 ;

Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal
Le Président :
Christian HAAS



VILLE DE LANCY

Législature 2011 - 2015

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 30 avril 2015

Vu l'arrêté du Conseil municipal du 21 octobre 2010 approuvant un crédit d'étude de Fr. 1'485'000.— destiné aux études pour la construction d'un bâtiment administratif et d'un parking souterrain dans le parc de la Mairie ;

Vu le décompte final du crédit d'étude présentant un dépassement de Fr. 2'328.20 ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 16 avril 2015 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs, séance du 20 avril 2015 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

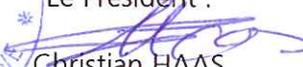
DECIDE

à l'unanimité, soit par oui / non / abstentions

1. d'accorder au Conseil administratif un crédit complémentaire de Fr. 2'328.20 destiné à boucler le compte du crédit d'étude pour la construction d'un bâtiment administratif et d'un parking souterrain dans le parc de la Mairie ;
2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 503, compte 051006.503221 ;
3. de porter cette somme au bilan, rubrique 143, compte 051006.143011 ;
4. d'amortir cette somme en 30 ans, à compter de 2011 par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 059100.331000 ;



Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal
Le Président :


Christian HAAS